

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 10 mars 2026

Séance du 10 mars 2026
Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 95

Présents à la séance : 57
Votants : 72

Date de la convocation :
23 février 2026
Date de l'affichage :
12 mars 2026

Objet de la délibération

**Répartition des frais
SIVOM/SPANC pour
2026.**

L'an deux mille vingt-six, et le dix du mois de mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascal, BLANCHARD Karine, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, DUPONT Martine, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAEGER Claire, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LARUE Anne, MALAISE Laure, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, PUGEAUT Angéline, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, JAILLET Françoise, Ms BARBOTTE Alain, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BONDIER Patrick, BORNEL Daniel, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DE VECCHI Eric, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, GALOPIN Christophe, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean-Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BEY Sandra (Mr GALOPIN Christophe), BONIN Sylviane (Mr POUSSIN Luc), CHAUSSAT Virgine (Mr FARIA Xavier), DA SILVA Mariana (Mme FRAPPET Martine), DEJEAN-AGRON Marie (Mr GROS Stéphane), DUROUX Nadine (Mme GROSS Stéphanie), LAGUT Jocelyne (Mr GUICHARD Christian), FAUVEY Audrey (Mme JAILLET Françoise), Ms BRAUD Benjamin (Mr BONDIER Patrick), CAMUS Denis (Mme MOREL Martine), COLIN Jean-François (Mr CLERC Jean-Yves), FERRIER Antoine (Mme PUGEAUT Angéline), MARICHY Patrick (Mr DONGUY Roger), MORAND Stéphane (Mr BARBOTTE Alain), VICCHIO Stéphane (Mme THEVENET Catherine).

Excusés non représentés : Mmes POULARD Magalie, ROBERT Corinne, RODOT Nelly, Ms BERNARD Eric, CAUZARD Philippe,

Absents : Mmes COLIN Christelle, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, MALOIS Jessica, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, Ms BENARD Théo, BEY Pascal, COLIN David, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, GONTCHARENKO Alain, MORAND Johan, PERNIN Philippe, PILLON Christophe, REBOULET Jean-Michel, VIVANT Jérôme.

⊙⊙⊙⊙

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour l'année 2026.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus et part sur les salaires du personnel du SIVOM. Soit : 15 000 €

Part sur la téléphonie : 3 000 €

Carburant : 1500 €

Part sur le nettoyage des locaux : 620 €

Part sur la consommation d'énergie des locaux : 2 000 €

Pour les diverses assurances : 4 000 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Participation CNAS : 1 100 €

Soit un total de : 33 220 €

| | |
|-------------------------------|--------|
| Reversement au SIVOM | 2026 |
| Compte \ total | 33 220 |
| Salaires + amt 658 | 15 000 |
| 6262 Téléphonie | 3 000 |
| 6066 Carburant | 1 500 |
| 6283 Nettoyage des locaux | 620 |
| 60 611 Consommation d'énergie | 2 000 |
| 6161 Assurances | 4 000 |
| 6261 Affranchissement | 6 000 |
| 648 Participation CNAS | 1 100 |

D'autre part, au vu de la nouvelle organisation de la direction du SIVOM, le

SIVOM versera au SPANC une somme correspondant aux frais engagés par le SPANC au bénéfice du SIVOM, à savoir :

Part sur les salaires du personnel du SPANC (DGA) : 35 000 €

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la répartition de frais 2026 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 10 mars 2026

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian CLERC.



Publié, affiché, notifié le 12 mars 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com